



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.04.12

du Conseil d'Administration du 14 avril 2026

Dispositif YES+ pour l'année 2026 pour le développement d'actions de convivialité en faveur des personnes âgées isolées de 60 ans et plus

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Geoffrey LANDRAIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995,

Vu le Décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu le projet de convention de financement avec l'Agence interdépartementale de l'autonomie ;

Monsieur le Président expose :

Entre 2020 et 2024, la Ville de Versailles a répondu à plusieurs appels à projet du Conseil Départemental des Yvelines « dispositif Yes + » (Yvelines Etudiants Seniors), portant sur le développement d'actions de convivialité pour les personnes âgées isolées.

Le dispositif YES+ se poursuit en 2026. Ce dispositif répond à 3 enjeux :

- rompre l'isolement des seniors à domicile ;
- favoriser le repérage des fragilités ;
- apporter une offre de lien social global pour couvrir les besoins du territoire ;

Dans un objectif de lutte contre la précarité étudiante, le recrutement des agents de convivialité portera exclusivement sur des profils d'étudiants et lycéens de plus de 16 ans et de jeunes en projet de reprise d'étude. Ils assureront des missions d'écoute, de diffusion de bonnes pratiques préventives et d'alerte en cas de difficultés.

Leurs interventions se feront selon différentes modalités :

- des visites de convivialité de proximité chez la personne âgée (à domicile en priorité, en résidence autonomie et en EHPAD) ;
- des animations collectives ludiques et numériques, et des temps d'échange et de stimulation avec la personne qu'il accompagne ;
- l'accompagnement de la personne dans le cadre de promenades et de sorties ;
- des appels téléphoniques de convivialité (dispositif renforcé en cas de canicule ou tout autre évènement)

Le CCAS souhaite recruter deux étudiants pendant les mois de juillet et août 2026. Dans ce cadre, le CCAS se charge de recruter les agents de convivialité et le Conseil départemental finance les postes sur la base du SMIC.

Une convention, figurant en annexe, lie le Conseil départemental des Yvelines par l'intermédiaire de son Agence Interdépartementale de l'Autonomie, et le CCAS de Versailles afin de fixer leurs engagements réciproques. Elle est aujourd'hui soumise à votre approbation

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) APPROUVE la convention conclue entre le Conseil départemental des Yvelines et le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles pour le recrutement de 4 agents en équivalent temps plein pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026 inclus ;
- 2) AUTORISE M. le Président à signer la convention portant sur le dispositif Yes + 2026 ainsi que document s'y rapportant, notamment les éventuels avenants à ladite convention ;
- 3) DIT que les dépenses et les recettes correspondantes sont prévues au budget du CCAS.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix